



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-recherchiste

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

- Présentation de la vision et du plan de développement économique 2023-2027 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:

Souligne le port du ruban blanc par les membres du conseil afin de commémorer le féminicide de Polytechnique qui a enlevé la vie à 14 femmes un 6 décembre, il y a 33 ans de cela, et offre leurs pensées aux familles touchées, tout en invitant la population à se réunir demain soir au Centre des femmes solidaires et engagées de la Promenade Fleury qui propose une soirée de commémoration.

Félicite Michel Rabagliati, lauréat du prestigieux prix Athanase-David pour l'ensemble de son œuvre, tout en invitant la population à revisiter l'œuvre de ce bédéiste ahuntsicois qui intègre plusieurs paysages d'Ahuntsic dans ses bandes dessinées.

Mentionne le projet de modification de zonage du site 50-150 Louvain Ouest en 40.14 de l'ordre du jour et précise qu'il s'agit d'un très grand terrain que l'arrondissement souhaite redévelopper de façon innovante dans le cadre d'un futur appel à projets.

Mentionne le point 30.03 visant l'octroi de 1, 6 M\$ pour constituer les équipes qui seront affectées à la plantation d'arbres visant à atteindre les cibles du Plan maître de plantation de 1300 arbres par an.

Invite la population à contribuer à la revalorisation des sapins de Noël en les mettant à la rue la veille des collectes les 11 et 18 janvier.

Madame Effie Giannou: Salue l'assemblée pour ce dernier conseil d'arrondissement de l'année.

Mentionne la journée des bénévoles, en soulignant l'apport des personnes œuvrent au sein de l'organisme La Corbeille Bordeaux-Cartierville.

Invite la population à se rendre sur le boulevard Gouin Ouest pour prendre part à l'événement La Magie de Noël organisé par les gens d'affaires de cette artère commerciale.

Encourage les personnes qui souhaitent donner de leur temps à s'inscrire pour participer à la distribution des paniers de Noël par La Corbeille.

Annonce que la rencontre virtuelle de rétroaction au sujet de la planification du réaménagement du parc Marcellin-Wilson se tiendra le 8 décembre, à 19 h.

Explique que bien qu'elle se réjouisse de la prolongation du bail des locaux réservés au Club de bocce l'Acadie jusqu'en juin 2023, en 20.14, elle souhaite que l'Administration recherche une solution à long terme.

Termine en souhaitant un joyeux temps des Fêtes à tout le monde.

Madame Nathalie Goulet: Salue l'assemblée.

Souligne le renouvellement du mandat à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour son plan d'action en sécurité urbaine, accompagné d'un soutien financier de 96 k\$ pour les cinq premiers mois de l'année 2023, d'ici le dépôt du nouveau cadre de référence (20.06).

Se réjouit du soutien de 40 k\$ accordé au Comité logement Ahuntsic-Cartierville pour le projet de visites porte-à-porte visant à identifier des situations d'insalubrité (20.07).

Mentionne le soutien accordé à un nouvel organisme et son Projet partage et solidarité HLM familles et aînés (30.02).

Mentionne également la rencontre de rétroaction au sujet du parc Marcellin-Wilson en précisant qu'il porte sur les trois secteurs du parc.

Invite la population à faire un don en ligne pour le projet du Magasin-Partage de Noël, tout en soulignant la journée des bénévoles.

Invite la population dans le besoin à communiquer avec le 211 pour toute aide.

Termine en souhaitant un joyeux temps des Fêtes à toutes et tous et invite la population à favoriser l'achat local.

Madame Julie Roy: Salue l'assemblée.

Se réjouit de la tenue de la COP 15 à Montréal et souligne l'adoption par l'arrondissement de la déclaration des villes amies des Monarques, à l'instar d'une centaine de villes certifiées au Québec, tout en invitant la population à se joindre à la Grande marche pour le vivant ce samedi.

Remercie la population pour l'excellente participation à la consultation au sujet de l'aménagement du parc Jean-Martucci et invite les personnes qui n'ont pas pu participer à le faire d'ici le 11 décembre au moyen du formulaire disponible en ligne sur le site de l'arrondissement.

Souligne le financement accordé à la Maison du monde pour 2023 (20.02).

Félicite Émile Gourgues, le nouveau membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et félicite l'ensemble des jeunes qui siègent à ce conseil (51.01).

Invite la population à faire un don ou à s'engager bénévolement dans l'action des Lutins de rue Foucher qui distribueront 600 repas le samedi 17 décembre prochain.

Souhaite un bon temps des Fêtes à tout le monde.

Monsieur Jérôme Normand:

Salue l'assemblée.

Mentionne les points 20.04 et 20.05 de l'ordre du jour qui représentent des investissements de plus de 700 k\$ décuplant l'offre en sports et loisirs en 8 projets dispensés par les organismes partenaires, dont les camps de jours.

Annonce la prolongation du financement du projet de récupération des contenants de verre dans les deux conteneurs de l'arrondissement afin de s'arrimer avec le projet québécois de la consigne prévu au cours de 2023 (30.05).

Félicite la firme Affleck de la Riva architectes, gagnante du concours d'architecture et d'ingénierie pour la conception du projet de la future bibliothèque interarrondissements, qui a remporté le prix du mérite architectural décerné par le magazine *Canadian Architect* pour le projet développé, tout en précisant que les planches de ce projet peuvent être visionnées sur le site de Design Montréal.

Félicite l'initiative citoyenne de la population riveraine des rues Saint-Charles et Péloquin pour son projet original de calendrier de l'avent.

Invite la population à soutenir la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville en offrant des cartes de membres de cet organisme en guise de cadeaux de Noël.

Souhaite un bon conseil et un bon temps des Fêtes à tout le monde.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 30, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Raymond Labbé Planification de la réfection de la chaussée par rue.

Gilles Larocque Taxe de services et taxe d'investissement.

Jean-Paul Dubreuil Date d'ouverture de la nouvelle patinoire du parc des Hirondelles.

Martin Hawley Suivi de la pétition concernant la problématique de circulation sur la rue Charton.

Jocelyne Leduc-Gauvin Mise en valeur et entretien du sentier de la biodiversité du Parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Tony Luciano	Terrain vacant à l'angle des rues Charton et de Port-Royal.
Brittany Rod	Nouvelle zone de stationnement réservée aux résidents.
Formulaire en ligne :	
Andy Emond	Accès à la butte de glisse du parc Saint-Simon cet hiver.
Licino Dinis	Passage de la rue Germaine-Guèvremont.
Francesca Barbieri	Faible intensité des lumières de rues.
Yves Normandin	Abattage d'arbres.
Maude Laliberté	Apaisement de la circulation — dégagement de cinq mètres aux intersections et saillies drainantes.
Anabelle Dupont-Hébert	Affichage de la limite de vitesse sur la rue de Louvain Est, à l'est de la rue Saint-Hubert.
Antoine LeBrun	Retrait des délinéateurs de la piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest pendant l'hiver.
Samuel Milette-Lacombe	Suggère la création de zones de livraison pour les camions sur la Promenade Fleury.

Cette période de questions prend fin à 20 h 33.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA22 09 0282

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0283

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0284

Déclaration confirmant l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville à l'Engagement de Montréal pour la protection du papillon monarque - Ville amie des monarques.

Attendu que le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Attendu que le papillon monarque a été ajouté à la liste des espèces en péril du Canada en 2003;

Attendu que, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

Attendu que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction et aux changements climatiques;

Attendu que les villes ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

Attendu que la Ville de Montréal a signé, en 2017, un engagement pour devenir « Ville amie des monarques » et encourage ses partenaires à agir pour la sauvegarde des monarques et à contribuer à la protection de ses habitats;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville participe à cet effort en tant qu'administration locale depuis des années et pose plusieurs actions en faveur de la préservation du monarque, comme la distribution des fleurs indigènes et nectarifères aux résidents, la valorisation des terrains inoccupés par la plantation de fleurs et plantes prisées par les pollinisateurs, la plantation des asclépiades et des plantes nectarifères dans les terre-pleins et sur les emprises publiques, l'augmentation du pourcentage de plantes et d'arbres indigènes dans les aménagements de l'arrondissement, la protection des habitats du papillon monarque sur le territoire de l'arrondissement en adoptant une réglementation visant l'interdiction des pesticides nuisant aux pollinisateurs et l'adoption de règlements priorisant la lutte biologique et intégrée, la mise en place d'outils de communications afin d'encourager les citoyens à agir pour la protection des monarques et de leurs habitats et la promotion du programme Mon Jardin Espace pour la vie.

Il est proposé par la conseillère Julie Roy

appuyé par la mairesse Émilie Thuillier

et résolu

que l'arrondissement s'engage, dans les prochaines années, à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce sur le domaine public et à encourager ses citoyens à participer à cet effort afin que de protéger ce magnifique papillon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA22 09 0285

Adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2023-2027.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2022-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1221388012

CA22 09 0286

Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal) pour le service de nettoyage et de vidange complet de puisards et de chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2023 - Dépense totale de 236 359,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19553 - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de nettoyage et de vidange complet de puisards et de chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 236 359,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19553;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229346002

CA22 09 0287

Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Autoriser une dépense totale de 28 753 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 28 753 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1223060063

CA22 09 0288

Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 63 482,27 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Période	Montant
Loisirs de l'Acadie de Montréal	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	17 474,69 \$
Loisirs Sophie Barat	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	46 007,58 \$

2. d'autoriser à cette fin d'une dépense maximale de 63 482,27 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1223060062

CA22 09 0289

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 468 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 468 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023 :

Organismes	Montant
Club de patinage artistique d'Ahuntsic	1 956 \$
Club de soccer les Braves d'Ahuntsic	4 999 \$
Club de tennis de table Prestige	4 620 \$
Club de Judo Hakudokan	1 600 \$
Club de Lutte Inter-Concordia (C.L.I.C.)	3 500 \$
Club de Handball Ahuntsic-Cartierville	4 240 \$
Club de Rugby des Gaulois	4 554 \$
Club aquatique Les Piranhas du Nord (CAPN)	4 999 \$
Total	30 468 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1223060057

CA22 09 0290

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse :

Organismes	Loisir	Jeunesse	Sport	Total
Service des Loisirs Ste-Odile	79 179 \$			79 179 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	92 022 \$			92 022 \$
Union des familles d'Ahuntsic	46 104 \$			46 104 \$
Les Copains de St-Simon	23 711 \$			23 711 \$
Service des loisirs Christ-Roi	38 268 \$			38 268 \$
Loisirs Sophie Barat	70 412 \$			70 412 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	113 205 \$	54 962 \$		168 167 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville		69 818 \$		69 818 \$
Maison des jeunes d'Ahuntsic		27 573 \$		27 573 \$
Entre-Maisons Ahuntsic		58 275 \$		58 275 \$
Club aquatique Les Piranhas du Nord (CAPN)			19 490 \$	19 490 \$
Total	462 901 \$	210 628 \$	19 490 \$	693 019 \$

2. d'approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1223060054

CA22 09 0291

Accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1223060060

CA22 09 0292

Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 / Approuver la convention et l'addenda à la convention à cet effet (réf. : CA20 09 0064).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023;
2. d'accorder un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 (réf. : CA20 09 0064);
3. d'approuver la convention et l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1203060008

CA22 09 0293

Accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme loisir pour l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0334).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme loisir pour l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville, majorant le montant total accordé de 33 720 \$ à 47 354,24 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1213060030

CA22 09 0294

Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière Architectes pour la réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au parc Henri-Julien / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, taxes incluses (contrat : 229 464,11 \$ + incidences : 20 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à Rayside Labossière Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au parc Henri-Julien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 464,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-006;
2. d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1224140001

CA22 09 0295

Autoriser une dépense additionnelle de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$ à 92 192,21 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$ à 92 192,21 \$, taxes incluses (réf. : CA22 09 0073);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1225320003

CA22 09 0296

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (151 141,83 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1225027012

CA22 09 0297

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme éco-quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses / Approuver la convention à intervenir avec ce même organisme pour la location à titre gratuit d'un local au Centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Attendu l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme éco-quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses;
3. d'approuver la convention à intervenir avec ce même organisme pour la location à titre gratuit d'un local au Centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1225027011

CA22 09 0298

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie de 340,12 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 329 508 \$, excluant les taxes (bâtiment 1322).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie de 340,12 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 329 508 \$, excluant les taxes (bâtiment 1322);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1229552003

CA22 09 0299

Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 juillet 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 juillet 2023.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : la conseillère Effie Giannou

20.14 1224212008

CA22 09 0300

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 500 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

- 300 \$ Solidarité Ahuntsic (pour soutenir les activités de la Maison du Monde)
- 200 \$ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (pour soutenir les activités 2023)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1224746010

CA22 09 0301

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$ aux organismes suivants : Partage & Solidarité (3 000 \$) et Ville en vert (1 500 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$, aux organismes ci-après désignés :

- 3 000 \$ Partage & Solidarité
- 1 500 \$ Ville en vert

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1223060059

CA22 09 0302

Affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223060058

CA22 09 0303

Affecter un montant de 1 617 106,54 \$, provenant de la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter un montant de 1 617 106,54 \$, provenant de la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement pour l'année 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1229132005

CA22 09 0304

Affecter un montant de 22 988 \$, provenant de la réserve développement, pour le projet de dépôt volontaire du verre pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter un montant de 22 988 \$, provenant de la réserve développement, pour le projet de dépôt volontaire du verre pour l'année 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1225027010

CA22 09 0305

Modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023 (réf. : CA22 09 0114).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023 (réf. : CA22 09 0114).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1226624005

CA22 09 0306

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1227930005

CA22 09 0307

Affecter un montant de 131 194,28 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter un montant de 131 194,28 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : la conseillère Effie Giannou

30.08 1224212007

CA22 09 0308

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1229816001

CA22 09 0309

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060061

CA22 09 0310

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur, à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur, à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1222932003

CA22 09 0311

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Méisy afin d'identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Méisy, afin d'identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1221388014

CA22 09 0312

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'occupation d'une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie C.2) - Lot 1 487 755 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 755 du cadastre du Québec et portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie d'usage C.2), aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- la terrasse doit être implantée en cour avant et selon les normes établies par la réglementation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-101, préparé par Michael Pitsas, architecte, daté de mai 2022 et estampillé par la direction du développement du territoire le 18 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229570003

CA22 09 0313

Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1221388010

CA22 09 0314

Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1229715001

CA22 09 0315

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1221388011

CA22 09 0316

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1221388013

CA22 09 0317

Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1224040006

CA22 09 0318

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1224040005

CA22 09 0319

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1224040007

CA22 09 0320

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1224040008

CA22 09 0321

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 novembre 2022;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1228153003

CA22 09 0322

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest);

de soumettre ce projet de règlement à une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1229141010

CA22 09 0323

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1221066011

CA22 09 0324

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1221066010

CA22 09 0325

Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223060001

CA22 09 0326

Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1224212006

CA22 09 0327

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1227328010

CA22 09 0328

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1227328006

Affaires nouvelles

Aucun document

70.03

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 5 décembre 2022 est levée à 20 h 51.

70.04

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement